

SÉANCE DU 07.02.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre :

Marc RIES,

Échevins :

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers :

Claude BODEN,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Jean-Pierre MEISCH,

Lynn ZOVILÉ,

Excusé :

Marc BOSSELER,

Secrétaire communal :

Steph HOFFARTH.

Séance à huis clos (3 points) :

A. Nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal.

Le conseil communal ne s'est prononcé pour aucun des candidats proposés.

B. Nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique.

Aucune candidature n'a été reçue pour ce poste.

C. Nomination d'un employé communal, relevant du groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique.

Le conseil communal procède à la nomination d'un employé communal, relevant du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique.

Séance publique (14 points) :

1. COMPTABILITÉ :

1.1. Communication du Plan Pluriannuel de Financement (PPF) 2025 pour les années 2026, 2027 et 2028.

Conformément à la circulaire ministérielle 2024-071 le plan pluriannuel de financement (PPF) 2025 est communiqué au conseil communal bulletin communal, notamment dans les rapports du conseil communal.

2. AVIS :

2.1. Avis du conseil communal concernant le projet du plan d'occupation du sol «Aéroport et environs» déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2006.

Le conseil communal décide d'aviser favorablement le projet de modification du plan d'occupation du sol «Aéroport et environs», déclaré obligatoire par le règlement grand-ducal modifié du 17 mai 2006.

3. CONTRATS :

3.1. Contrats de bail abordable à durée indéterminée concernant les logements sis à Mensdorf – Rue de l'École.

Le conseil communal approuve les contrats de bail abordable à durée indéterminée pour les appartements sis à 4, rue de l'École à Mensdorf.

3.2. Avenant à un contrat de bail à loyer.

Le conseil communal approuve un avenant à un contrat de bail à loyer sis à 3, rue d'Olingen à Roodt/Syre.

Deutsche Übersetzung :



3.3. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve les contrats de concession de sépulture.

4. CONVENTIONS :

4.1. Convention concernant l'acquisition de terrains par les communes-membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, dans le cadre de la protection et de la restauration de la nature et des ressources naturelles.

Le conseil communal approuve la convention concernant l'acquisition de terrains par les communes-membres du Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, dans le cadre de la protection et de la restauration de la nature et des ressources naturelles. La convention est conclue pour la période d'exercices 2025 à 2029.

4.2. Avenant à la convention de mise en œuvre du «Pacte Logement 2.0.».

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0. Par l'avenant à la convention, l'Etat accorde à la commune une participation financière sous forme d'une prise en charge des honoraires du conseiller logement pour la mise en œuvre du PAL, pour un montant annuel total maximal de 380 heures, sans pouvoir dépasser le plafond de quarante-deux mille euros prévus par la loi.

4.3. Convention d'utilisation concernant un garage sis à Mensdorf 2, Danzplaz.

Le conseil communal approuve la convention d'utilisation dans le cadre de la construction « Ancienne caserne pompiers ».

5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

5.1. Modification du règlement communal sur les cimetières.

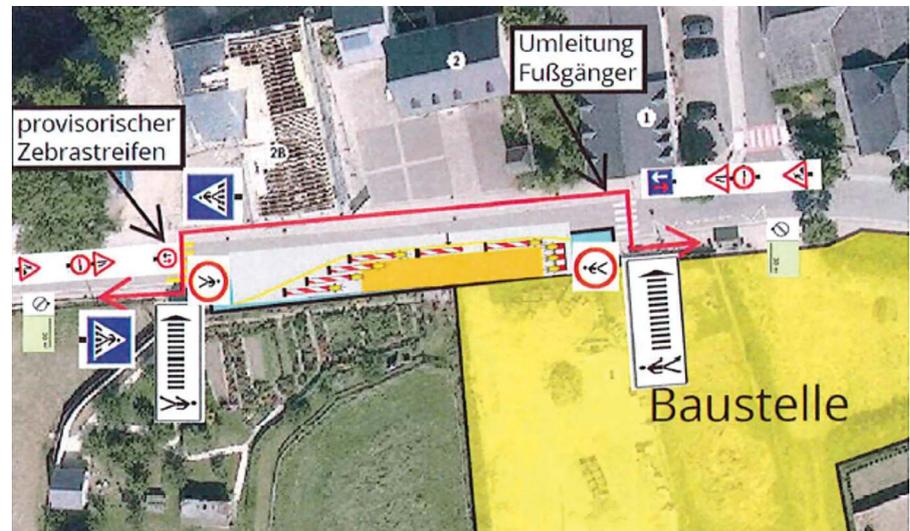
Le conseil communal approuve la modi-

fication du règlement sur les cimetières en ajoutant à l'article 1^{er} le tiret suivant :
4. des personnes ayant résidé dans la commune de Betzdorf pendant au moins un an avant leur admission dans une structure d'hébergement pour personnes âgées.

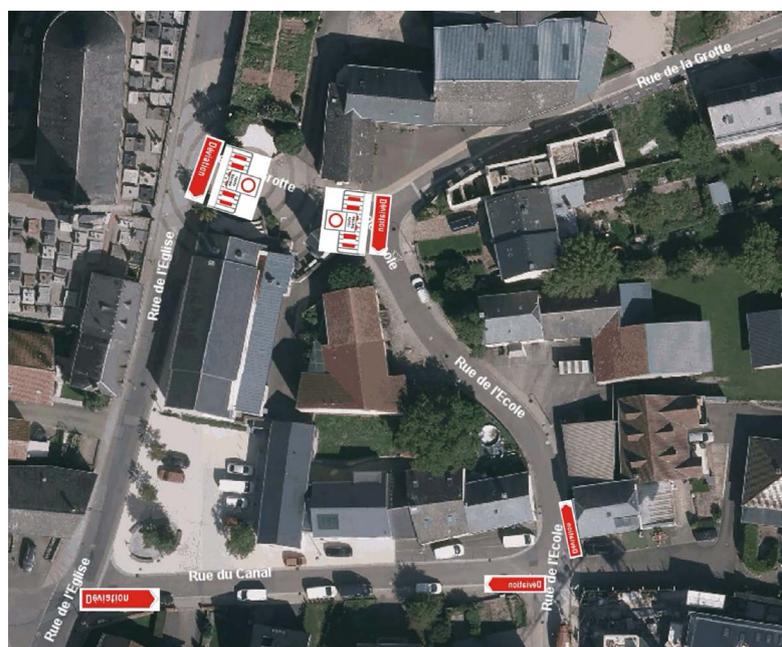
5.2. Règlements de circulation.

Le conseil communal approuve les règlements de circulation suivants :

- Travaux de construction d'une rampe et autres travaux dans le cadre du projet de revalorisation de l'ancienne école à Betzdorf (CBE 123-2024).



- Fête populaire «1. Mee Feier zu Menster» organisée en date du 1er mai 2025 par «Gaart & Heem Menster».



5.3. Adaptation de taxes communales.

Le conseil communal a approuvé les adaptations des taxes communales, qui n'avaient plus été modifiées depuis 1980 – soit 45 ans – afin de refléter les coûts réels et les dépenses effectivement engagées pour les éléments suivants :

DÉSIGNATION	NOUVELLE TAXE
Chancellerie (ancienne réglementation datant de 1980)	Projets de moindre envergure (ne nécessitant pas un certificat OAI): 50€ Projets nécessitant un certificat OAI: 100€
Raccordement à la conduite d'eau (ancienne réglementation datant de 1988)	2.500 €
Raccordement à la canalisation	500 €
Participation aux équipements collectifs	- Maison unifamiliale: 3.000€ - Maison unifamiliale avec un logement intégré: 4.250€ - Résidence: 2.500€ pour chaque unité de logement supplémentaire - Autres constructions < 200 m ² : 3.000€ - Autres constructions > 200 m ² : 1.000€ / tranche de 100 m ² au-dessus de 200 m ² - Constructions agricoles nécessitant un certificat OAI: 500€ par projet - taxe frontale: 500€/mct (ancienne réglementation datant de 1998)
Aménagement du territoire	- Lotissement 2 lots: 750€ - Lotissement 3 à 5 lots: 1.500€ - Lotissement 6 à 13 lots: 3.000€ - Lotissement > 13 lots: 5.000€ - PAP < 20 ares: 1.500€ - PAP 20 à 50 ares: 3.000€ - PAP 50 à 100 ares: 5.000€ - PAP > 100 ares: 10.000€ - MoPo PAP (≠ f de l'envergure): 1.500€
Caution	3 000 €
Taxe d'occupation temporaire	1. échaffaudage 25 €/sem; 2. occupation du trottoir par échaffaudage, dépôt de matériel, chantier clôturé, ou engin de travail 1€/m ² et jour ; minimum 100€ 3. réservation temporaire d'emplacement de stationnement pour véhicules 24€/sem pour 1)-3) une période de 1-3 jours n'est pas sujette de paiement 4. fermeture d'une rue ou la déviation de la circulation, 100€/jour

6. PRÉSENTATION DU PLAN D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS APPARTENANT À LA COMMUNE ET DÉCISION DE PRINCIPE.

Le conseil communal approuve le plan d'entretien des espaces verts appartenant à la commune, tel que présenté par le bourgmestre.

7. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

A) Chantiers:

Le bourgmestre informe les membres du conseil communal sur les avancements des projets suivants:

Logements «Al Schoul» – Betzdorf.

Bloc A: la dalle au 2^e étage est bétonnée.

Bloc B: les pignons sont bétonnés.

Bloc C: les travaux du HVAC ont démarré.

Bloc D: une partie de la toiture est recou-

verte d'ardoises. Les travaux du HVAC et électrique ont démarré.

Parking sous-terrain: travaux d'isolation du plafond sont en cours

Rampe de garage, les murs sont bétonnés.

«Ale Pompjeesbau» – Mensdorf.

La mise en œuvre de la chape est en cours. Dans la suite les travaux d'aménagement extérieur vont débiter.

Crèche – Roodt/Syre.

Les travaux de carrelage sont presque achevés, tandis que ceux des alentours progressent également. Le montage des panneaux photovoltaïques est terminé et les travaux de câblage sont en cours. L'application de l'enduit en argile est en cours de réalisation sur les deux étages.

Aires de jeux.

Cité Op der Haard, renouvellement du bac à sable.
Campus Scolaire, cours préscolaire, mise en place d'un nouvel élément aire de jeux.



B) Agenda:

Le bourgmestre présente d'autres dates à marquer dans l'agenda:

- **8 & 9 février 2025** – Augenschmaus, Marché des créateurs au Syrkus
- **6 mars 2025** – Séance de travail CCO – rapport PAG
- **15 mars 2025** – Plantation d'arbre pour nouveau-nés de l'année 2024 à Olingen
- **7 juin 2025** – Inauguration officielle du train miniature à Olingen

C) Information:

Le bourgmestre informe que le budget 2025 a été approuvé par le Ministère des Affaires intérieures.

8. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Budget participatif

Monsieur Hugo DA COSTA se réjouit que le bourgmestre ait abordé l'instauration du budget participatif lors de son discours à la réception du Nouvel An. Il souhaite savoir s'il y a des avancées à ce sujet.

Le bourgmestre indique avoir chargé la commission de l'urbanisme, également compétente en matière de finances, d'élaborer une proposition de fonctionnement. La procédure suit son cours.

Subvention pour villes jumelées

Monsieur Hugo DA COSTA explique avoir récemment pris connaissance d'une circulaire ministérielle évoquant une subvention destinée aux villes ayant établi un jumelage. Il demande si des réflexions sont en cours et s'il y a des avancées concernant le partenariat avec Betzdorf en Allemagne.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a actuellement pas de nouvelles concernant la mise en place d'un jumelage officiel avec la localité de Betzdorf en Allemagne. Des membres d'une association cycliste locale de Betzdorf en Allemagne étaient présents lors d'une randonnée à vélo organisée au printemps, favorisant ainsi les échanges. Cependant, en raison des changements de la situation politique, les contacts se sont ralentis et aucun développement concret n'a eu lieu depuis.

Convention – Tennis Club

Monsieur Hugo DA COSTA signale que l'association locale de tennis dispose d'une convention datant de 2003 concernant l'utilisation des infrastructures communales de tennis, plus précisément du club-house. En revanche, la convention relative à l'utilisation du hall sportif est plus récente.

Le bourgmestre donne la parole au secrétaire communal, qui explique que la commune est en train d'élaborer de nouvelles conventions standardisées pour toutes les associations locales. La

procédure suit son cours.

De même, **Monsieur Hugo DA COSTA** informe sur les projets de réaménagement du club-house et demande à qui s'adresser pour échanger le mobilier.

Le bourgmestre répond que, étant donné qu'il s'agit d'une infrastructure communale, tout réaménagement doit être réalisé en concertation avec le service technique, pour des raisons de sécurité.

Pharmacie

Monsieur Hugo DA COSTA demande s'il y a des nouvelles dans ce dossier.

Le bourgmestre répond que la commune reste actuellement sans nouvelles de la part du Ministère.

« Smart-Meter »

Madame Fernande KLARES-GOERGEN se renseigne pour savoir si le remplacement des compteurs d'eau « smart meters » dans la commune est déjà en cours.

Le bourgmestre répond que les premiers nouveaux compteurs ont déjà été installés à Berg. La procédure est en cours.

Terrains de construction en face des maisons « Ancien Presbytère » à Mensdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN demande s'il existe des informations concernant la vente des terrains à bâtir situés en face des maisons « Ancien Presbytère » à Mensdorf.

Le bourgmestre répond que les premiers autorisations de constructions ont été délibérés et que des projets sont en cours d'élaboration.

Groupe de travail – « Internet-Grupp »

Monsieur Jim MEISCH exprime son regret concernant la manière dont la dissolution du groupe de travail « Internet-Grupp » a été réalisée. Il adresse ses remerciements à Monsieur Claude BODEN pour son engagement en tant que président et souligne la bonne collaboration entre les représentants des différents partis politiques.

Le bourgmestre reconnaît que la dissolution s'est déroulée de manière regrettable. Il remercie le groupe pour son travail et propose que ses membres participent à une présentation du site avant sa mise en ligne.



Réunion de participation citoyenne – réaménagement de la place autour l'ancien skateparc à Mensdorf

Monsieur Claude BODEN demande des nouvelles concernant la réunion de participation citoyenne destinée à la collecte d'idées pour le réaménagement de la place autour de l'ancien skateparc à Mensdorf.

Le bourgmestre répond qu'une vingtaine d'habitants de Mensdorf ont participé au workshop de collecte d'idées. Parmi les propositions figurent l'installation d'un parcours de fitness innovant, d'une piste de pétanque, des bancs dans un endroit ombragé et des places de parking supplémentaires pour les visiteurs des matchs de football. Le service technique a été informé d'élaborer un projet et de le soumettre au conseil communal.

Monsieur Hugo DA COSTA enchaîne en soulignant que le conseil communal n'a pas été informé de cette réunion.

Le bourgmestre répond qu'il n'y a pas d'invitations spéciales mais qu'il est sous-entendu que le conseil communal est invité aux réunions organisées par la commune.

Event-Bus

Monsieur Claude BODEN regrette que les trajets des bus événementiels organisés par la commune pour des manifestations sélectives ne soient pas accessibles sur le portail mobiliteit.lu.

Le bourgmestre transmet la demande au service de communication afin de vérifier si cela peut être mis en place. D'ailleurs, l'information est déjà affichée sur chaque arrêt de bus, sur le site web et sur les réseaux sociaux.

« Kannergemengerot »

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe sur les évolutions de ce dossier.

Madame Marie-Claire RUPPERT répond que les élections sont prévues pour le 14 mars 2025 et que le retard dans ce dossier est dû à la disponibilité du « Zentrum fir politesch Bildung » pour offrir une formation aux personnes encadrantes.

Menster Brill

Madame Lynn ZOVILÉ demande des informations concernant la remise en état du circuit pédestre « Menster Brill ».

Le bourgmestre répond qu'une entrevue a eu lieu avec le directeur de l'Administration de la Nature et des Forêts, qui a confirmé que son administration est en charge de l'entretien, mais faute de moyens le sentier se trouve dans un état précaire. Il annonce que le sentier sera entièrement renouvelé en 2026.